RESPONSIBLE JEWELLERY CONCIL (RJC)

CODE DE PRATIQUE DES BONNES AFFAIRES

© by - MD'ART SA

MD'Art est déterminé à obtenir des contrats grâce à sa réputation, à la qualité de sa production, à l'excellence de son service et son éthique irréprochable.

Le présent manuel anti-corruption est une des mesures importantes mises en place par la société pour renforcer cet engagement continu.

Il a pour but d'aider et de guider les membres du personnel à prendre des décisions conformes à l'éthique lors de situations commerciales courantes au cours desquelles il pourrait leur être utile d'avoir des lignes directrices en matière de lutte contre la corruption.

Ce manuel fait partie intégrante de RJC, Responsible Jewellery Council, et donne un aperçu de l'approche de MD'Art pour gérer et diminuer le risque de corruption dans l'exercice quotidien de ses activités commerciales. Il définit clairement et simplement les conduites acceptables et inacceptables. Il rappelle l'importance d'être en conformité avec les lois applicables et le Code d'éthique et de conduite dans les affaires auxquelles tous doivent adhérer.

Le présent manuel comporte :

1. Adresse privée
2. Les cadeaux
3. Repas
4. Divertissements, voyage et hébergement
5. Les dons de bienfaisance de l'entreprise
6. Les partenaires commerciaux
7. Contrôles annuels de non-corruption
8. Dénonciation en cas de soupçon de corruption
9. La tenue des dossiers

© by - MD'ART SA

1 Adresse Privée

Aucune adresse privée ne doit être transmise à des fournisseurs / sous -traitants afin d'éviter toute tentation de corruption.

2 Les cadeaux

Les membres du personnel qui reçoivent ou prévoient d'offrir un cadeau excédant une certaine valeur symbolique à un tiers doivent demander une approbation écrite au préalable (dons d'argent toujours interdits). En cas de réception des cadeaux, ceux-ci sont regroupés au secrétariat et répartis équitablement.

3 Repas

Les membres du personnel qui prévoient d'offrir un repas à un tiers ou acceptent une invitation doivent obtenir une approbation préalable si le repas n'est pas directement lié aux activités MD'Art et si la valeur dépasse celle d'un repas de travail ordinaire ou si les participants incluent des invités personnels du tiers invité.

4 Divertissements, voyage et hébergement

Les voyages, les invitations et les services d'hébergement fournis à des tiers ne peuvent être offerts et/ou reçus que sur approbation écrite de la direction avant l'événement.

5 Les dons de bienfaisance de l'entreprise

Les dons de bienfaisance de l'entreprise sont un moyen pour MD'Art de soutenir des nobles causes tout en faisant valoir l'identité de l'entreprise en tant que citoyen mondial responsable. Néanmoins les dons peuvent présenter un risque de corruption s'il s'agit de verser à un organisme ayant un lien avec le gouvernement ou des organismes de bienfaisance fictifs ou illégitimes pour camoufler des paiements de corruption.

Il est interdit de recevoir, d'offrir, de promettre ou d'effectuer des dons s'ils ont pour objet d'influer de façon inappropriée un acte officiel ou de s'assurer un avantage déloyal.

Les décisions de dons sont prises par la direction. Toute raison de penser qu'il y a un risque qu'un don de bienfaisance soit perçu comme inapproprié doit être annoncé à la direction à l'aide de l'annonce prévue à cet effet.

6 Les partenaires commerciaux

Les partenaires commerciaux connaissent l'engagement de MD'Art pour lutter contre la corruption et ce manuel est à disposition sur simple requête de notre estimée clientèle.

7 Contrôles annuels de non-corruption

Lors de sondages et pointages effectués aléatoirement, la direction s'assure que toutes les transactions sont exécutées dans le respect du droit et des valeurs RJC.

8 Dénonciation en cas de soupçon de corruption

Toute personne ayant connaissance d'une négociation qui semblerait ne pas respecter les lois suisses et ou le code de conduite RJC est encouragée à en informer le directeur général ou un membre de la direction à l'aide de l'annonce prévue à cet effet ou de manière informelle.

9 La tenue des dossiers

MD'Art exerce son activité dans le strict respect des lois suisses et conserve selon les normes en vigueur les livres comptables et dossiers précis et complets.

Les divers plans et informations confiés par notre clientèle sont traités avec la plus grande discrétion.

© by - MD'ART SA